

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 novembre 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Tania Murphy, greffière adjointe

Absence : Madame Danie Deschênes, conseillère

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2012-11-281 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

**7.1** Autorisation de signature – entente avec le Centre Notre-Dame de Fatima;

**7.2** Octroi de subvention – École secondaire du Chêne-Bleu – parlement des jeunes à Québec.

ADOPTÉE

**2012-11-282 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2012-11-283 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2012, au montant de **356 867.92 \$**.

ADOPTÉE

**2012-11-284 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2012, au montant de **861 918.13 \$**.

ADOPTÉE

**2012-11-285 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2012-08-233**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de modifier la résolution numéro 2012-08-233 en enlevant après le montant 14 927.76 \$ les mots « **taxes incluses** » pour les remplacer par les mots « **plus taxes** ».

ADOPTÉE

**2012-11-286 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2013, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de 1 111 006 \$ pour l'année 2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-412-00-955 et 1-02-412-00-956.

ADOPTÉE

**2012-11-287 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2012.

**2012-11-288 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT**

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2012-11-289 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2013. Ce règlement a pour objet de déterminer les surtaxes sur les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2013.

2012-11-290 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS**

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement constituant une réserve financière pour l'aménagement du parc des Éperviers.

2012-11-291 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437.

Ce projet a notamment pour but d'apporter les modifications nécessaires à la suite de l'adoption du règlement sur les PIIA – secteurs patrimoniaux, d'ajouter une spécification quant aux normes régissant les murs de soutènement et de modifier les dispositions applicables à l'usage accessoire « entreposage extérieur » pour certaines catégories d'établissements faisant partie de la classe d'usage « commerce artériel lourd (C3) ».

2012-11-292 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-25 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'apporter les modifications nécessaires à la suite de l'adoption du règlement sur les PIIA – Secteurs patrimoniaux, d'ajouter une spécification quant aux normes régissant les murs de soutènement et de modifier les dispositions applicables à l'usage accessoire « entreposage extérieur » pour certaines catégories d'établissements faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel lourd (c3) »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-25 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-25 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 notamment suite à l'adoption du règlement sur les PIIA ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2012-11-293 RÈGLEMENT NO 494 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no 494 a été adopté lors de la séance tenue le 9 octobre 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 novembre 2012;

Considérant que le règlement no 494 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement no 494 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

ADOPTÉE

**2012-11-294 RÈGLEMENT NO 496 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 septembre 2012;

Considérant que les formalités édictées par les articles 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées, le projet de règlement a été déposé lors d'une séance tenue le 9 octobre 2012 et l'avis public a été dûment publié le 17 octobre 2012;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le règlement no 496 intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

ADOPTÉE

**2012-11-295 APPEL D'OFFRES GT-2012-11 – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE TRENET – OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à des travaux de pavage sur la rue Trenet;

Considérant que les soumissions pour l'appel d'offres GT2012-11 ont été ouvertes publiquement le 19 octobre 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-11;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavages D'Amour inc. pour la réalisation de travaux de pavage sur la rue Trenet, pour un montant de **37 625 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

**2012-11-296 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉNOVATION DE LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 2**

Considérant que lors de la présentation du budget 2012, il était prévu de rénover la station de pompage numéro 2;

Considérant que la remise en état est nécessaire afin de maintenir la fiabilité de ladite station;

Considérant que l'achat d'équipements tel que clapet, valve et pompe de 5.5 hp, 600 volts est nécessaire;

Considérant que la Ville a procédé par demande de soumission auprès de deux fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser l'acquisition du matériel pour rénover la station de pompage no 2 auprès de **Les Pompes JP** et d'autoriser une dépense maximale de **18 882 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-50-566.

ADOPTÉE

**2012-11-297 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »**

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire participer au programme en accordant un montant de **100 \$** par vieil appareil de chauffage retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de **100** poêles remplacés.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière à être créée.

ADOPTÉE

**2012-11-298 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – GYMINI – 2011-2012**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse à **Gymini** une aide financière au montant de **5 950 \$** pour le soutien aux inscriptions des résidants de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-11-299 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** une aide financière au montant de **104 \$** pour le soutien aux inscriptions des résidants de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2012-2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-11-300 OCTROI DE SUBVENTION – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION – COMPÉTITION 2013**

Considérant que le club de plongeon a demandé une contribution à la Ville dans le cadre de la compétition 2013;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention de **100 \$** au **Club de Plongeon de Vaudreuil-Dorion**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-11-301 OCTROI DE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE LA JOURNÉE DE LA CULTURE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse la somme de 250 \$ à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation aux journées de la culture édition 2012 :

- Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot
- Les Amis du pinceau

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2012-11-302 DÉSIGNATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOPRESTO.CA**

Considérant que lors de la première assemblée de Bibliopresto.ca leur objectif principal était de former le conseil d'administration;

Considérant que Bibliopresto.ca réunit des professionnels provenant des 3 grandes organisations de notre milieu, soit les Bibliothèques publiques du Québec, le Réseau Biblio du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser madame Guylaine Lauzon, responsable de la bibliothèque, à siéger au conseil d'administration de Bibliopresto.ca, à titre de représentante des membres élus, représentant les villes de moins de 100 000 habitants, et ce, pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE

**2012-11-303 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE – PRÉPOSÉ AUX ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMMES ET SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2012-09**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la création d'un nouveau poste permanent de préposé aux événements et programmes; la description des tâches dudit poste étant jointe à la présente résolution, les conditions de travail et salariales inhérentes à ce poste étant conformes à la convention collective présentement en vigueur.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2012-09.

ADOPTÉE

**2012-11-304 DEMANDE À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT – MESURES ASSURANT À COURT TERME LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET CONSOLIDATION DES GARES DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant que l'AMT mène présentement une étude de relocalisation et l'aménagement de la gare Île-Perrot;

Considérant que l'AMT juge qu'il est primordial d'aller de l'avant rapidement dans ce dossier puisque d'importants et de sérieux enjeux de sécurité sont présents depuis trop longtemps à la gare Île-Perrot;

Considérant que les villes de l'île Perrot souhaitent que les usagers des gares sur l'île Perrot bénéficient d'accès sécuritaires à leur gare et que des solutions doivent être apportées rapidement aux usagers de la gare de l'île Perrot

Considérant que les gares actuelles de Dorion et de Pincourt n'offrent aucune possibilité d'augmenter leur capacité d'accueil;

Considérant que le CIT la Presqu'île prévoit une augmentation importante de la desserte par autobus dans les années à venir et qu'il devient important de pouvoir compter sur un site qui pourra accueillir comme il se doit cette nouvelle clientèle;

Considérant que les villes de l'Île-Perrot souhaitent qu'une nouvelle gare intermodale soit aménagée sur l'Île-Perrot, à proximité du boulevard Don-Quichotte afin de remplacer les deux gares actuelles, offrant de meilleurs services aux usagers, un temps de trajet moins long et un accès facile;

Considérant que ce choix est aussi clairement identifié au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que ce choix a aussi été clairement exprimé aux représentants du MTQ dans le cadre des discussions entourant le parachèvement de l'autoroute 20

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'appuyer la position de l'AMT quant aux correctifs nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et que la mise en place de ces correctifs soit effectuée dans le meilleur délai possible.



Que la présente étude en cours se poursuive afin d'inclure l'ensemble des mesures possibles pour offrir le meilleur site possible dans une perspective de développement durable des transports collectifs sur l'Île-Perrot, incluant de possibles expropriations ou autres mesures assurant le meilleur site possible.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et au ministre des Transports, à la direction de l'ouest de la Montérégie du MTQ, au député de Vaudreuil Monsieur Yvon Marcoux, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au CIT de la Presqu'île.

ADOPTÉE

**2012-11-305 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

**2012-11-306 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE CESSION LOT 4 961 039**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte de cession, préparée par Me Johanne Goyette, notaire, afin d'acquérir le lot 4 961 039 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

**2012-11-307 OCTROI DE SUBVENTION – HÉBERGEMENT LA PASSERELLE**

Considérant que l'organisme d'hébergement pour femmes et enfants vivants de la violence conjugale Hébergement La Passerelle a demandé une aide financière à la Ville;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention de **200 \$** à **Hébergement La Passerelle** afin de les aider dans leur vaste campagne de promotion prévue dans les prochaines semaines.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2012-11-308 MODIFICATION DU POSTE DE RESPONSABLE EN COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS**

Considérant la création d'un nouveau poste permanent de préposé aux événements et programmes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le poste du responsable en communications et événements;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de modifier le poste du responsable en communications et événements afin que celui-ci soit dorénavant désigné comme responsable en communications.

ADOPTÉE

**2012-11-309 AUTORISATION DE TRANSFERT D'UN RÉGIME DE PENSION AGRÉÉ À UN RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le transfert du régime de pension agréée à cotisation déterminée à un régime de retraite simplifié, ledit régime de retraite demeurant avec l'Industrielle Alliance.

D'autoriser madame Stéphanie Martin, trésorière, à signer tous les documents nécessaires au transfert.

ADOPTÉE

**2012-11-310 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE REMBOURSEMENT RELATIVEMENT AU GRIEF PATRONAL 2012-01**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (CSN), l'entente de remboursement relativement au grief patronal 2012-01.

ADOPTÉE

**2012-11-311 AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS DE NOVEMBRE – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité mensuelle de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra au Restaurant Olivia, le 21 novembre prochain, au coût total de **90 \$**, les conseillers Jean Fournel et Bernard Groulx sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2012-11-312 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA**

Considérant que le Centre Notre-Dame de Fatima est situé sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que l'offre de service du Centre Notre-Dame de Fatima bénéficie aux citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec le Centre Notre-Dame de Fatima pour les années 2013 à 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

**2012-11-313 OCTROI DE SUBVENTION – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – PARLEMENT DES JEUNES À QUÉBEC**

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu a demandé une contribution à la Ville dans le cadre de l'activité Parlement des Jeunes à l'Assemblée nationale;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention de **200 \$** pour la participation de deux élèves de l'École secondaire du **Chêne-Bleu** au prochain Parlement des Jeunes à Québec.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de novembre 2012 de la Gestion du territoire;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2012-11-314 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h38.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Tania Murphy  
Greffière adjointe

/vc

\*\*\*\*\*